

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2020

Convocation du 05 juin 2020

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Madame MAUBOUCHER-MINIER Mesdames LAURENT, DUPUY, LACRAMPE-BOSSIS, MASSIAS Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLEAU, ABILLARD, DOUBLET, GUIOCHEREAU, RONCERET.

Excusée : Madame Marjorie BONIN excusée avec pouvoir à Madame Annie RAVENEAU

Secrétaire de séance : Madame Annie RAVENEAU

Absent : David DOUBLET

Intervention de Monsieur DUBUIS, chargé de mission conseiller aux décideurs locaux auprès des SGC SAUMUR.

Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 : budget commune

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le résultat de clôture de 2019, à savoir :

Fonctionnement : - 182 040.47 €

Investissement : 78 949.24 €

Vote des taux d'imposition 2020.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.52 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 27,69 %

Vote du budget primitif 2020 : Commune

Après présentation du budget le conseil municipal vote le budget qui s'équilibre en :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement à **1 1191 721.25 €**
- Dépenses et Recettes d'Investissement à **937 055.88 €**

Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 : budget lotissement « Les Mortiers »

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le résultat de clôture de 2019, à savoir :

- Investissement : - 124 273,29 €
- Fonctionnement : - 8 006,70 €

Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement « Les Mortiers ».

Après présentation du budget le conseil municipal vote le budget qui s'équilibre en :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement à **174 779,99 €**
- Dépenses et Recettes d'Investissement à **252 646,58 €**

Approbation des comptes administratif et de gestion 2019 : budget lotissement le Village

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le résultat de clôture de 2019, à savoir :

- Investissement : - **43 443,42 €**

Vote du Budget Primitif 2020 Lotissement « Le Village ».

Après présentation du budget le conseil municipal vote le budget qui s'équilibre en :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement à **40 000.00 €**
- Dépenses et Recettes d'Investissement à **53 443,42 €**

Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoint, et des Conseillers Municipaux

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, est fixé comme suit :

- Maire : 51,60 % de l'indice 1027
- 1^{er} adjoint : 17,80 % de l'indice 1027

- 2^{ème} adjoint : 17,80 % de l'indice 1027
- 3^{ème} adjoint : 17,80 % de l'indice 1027
- Conseillers municipaux ayant reçu délégation (au nombre de 2) : 8 % de l'indice 1027

Désignation des représentants au Syndicat d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML)

- Madame BEILLARD Sylvie représentant titulaire
- Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe représentant suppléant

Délégués au Syndicat Intercommunal de l'Est Anjou (SIEA)

- Mme BEILLARD Sylvie « Les Aireaux » 49390 VERNOIL LE FOURRIER
- Mr CHAPEAU Jean-Philippe « La Thulanière » 49390 VERNOIL LE FOURRIER
- Mr LHUILLIER Thierry « La Séquairie » 49390 VERNOIL LE FOURRIER en qualité de délégués titulaires.
- Mr GROLLEAU Tony « L'Ouche Cottin » 49390 VERNOIL LE FOURRIER
- Mr GUIOCHEREAU Yannick « Le Bray » 49390 VERNOIL LE FOURRIER en qualité de membres suppléants.

Délégués au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA)

- Mr CHAPEAU Jean-Philippe « La Thulanière » 49390 VERNOIL LE FOURRIER
- Mr LHUILLIER Thierry « La Séquairie » 49390 VERNOIL LE FOURRIER
- Mr GUIOCHEREAU Yannick « Le Bray » 49390 VERNOIL LE FOURRIER

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)

- Madame Annie RAVENEAU « Parnay » 49390 VERNOIL-LE-FOURRIER en qualité de délégué titulaire
- Madame Sylvie BEILLARD « Les Aireaux » 49390 VERNOIL-LE-FOURRIER en qualité de délégué suppléant

Membres de la Commission du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- Madame BEILLARD Sylvie, Présidente
- Madame RAVENEAU Annie
- Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe
- Madame LAURENT Claudette
- Madame DUPUY Maryvonne
- Madame LACRAMPE-BOSSIS Josette

Membre de la commission appels d'offres

- Membres titulaires : M. CHAPEAU Jean-Philippe – Mme MAUBOUCHER Minier Louise-Anne, M. GROLLEAU Tony
- Membres suppléants : Mme Annie RAVENEAU suppléante de Mme Louise-Anne MAUBOUCHER, M. Thierry LHUILLIER suppléant de M. Tony GROLLEAU, M. Yannick GUIOCHEREAU suppléant de M. Jean-Philippe CHAPEAU.

Création des commissions communales (susceptible de changements)

Commission bâtiments	MAUBOUCHER Minier Louise-Anne – GROLLEAU Tony – LACRAMPE BOSSIS Josette – CHAPEAU Jean-Philippe - ABILLARD Arnaud – GRIMAUD Michel
Commission étude devis	BEILLARD Sylvie - MAUBOUCHER Minier Louise-Anne - GROLLEAU Tony - CHAPEAU Jean-Philippe
Commission voirie	CHAPEAU Jean-Philippe – LHUILLIER Thierry – GUIOCHEREAU Yannick – RONCERET Philippe – PIAU Aurélien – GRIMAUD Michel – TACHET Joël – GUIBERT Jean-Yves
Commission habitat – aménagement développement économique	MASSIAS Isabelle – DOUBLET David
Commission mobilités - citoyenneté	RAVENEAU Annie – ABILLARD Arnaud – DOUBLET David – BONIN Marjorie
Espace verts – cimetière	MAUBOUCHER Minier Louise-Anne - RAVENEAU Annie - LACRAMPE BOSSIS Josette - BONIN Marjorie – LAURENT Claudette

Commission culture – patrimoine tourisme	MASSIAS Isabelle - LACRAMPE BOSSIS Josette
Commission communication et numérique	MASSIAS Isabelle - LAURENT Claudette - LACRAMPE BOSSIS Josette - BONIN Marjorie - RAVENEAU Annie
Commission vie sportive et associative	CHAPEAU Jean-Philippe - ABILLARD Arnaud - GROLLEAU Tony
Commission fêtes et cérémonie	MAUBOUCHER Minier Louise-Anne - LAURENT Claudette – DUPUIS Maryvonne - LACRAMPE BOSSIS Josette

Indemnité surveillance plan d'eau

Le conseil municipal décide de reconduire cette indemnité pour l'année 2020.

Point sur les travaux de voirie Rue de la Vincenderie et Rue des Longeards

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux et d'entretien au titre de l'aménagement Rue de la Vincenderie entre le Département et la commune.

DPU

Le conseil municipal décide ne pas préempter sur les biens situés : 8 Rue des Petits Prés, le Pied Fourché.

Vente d'un terrain communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'achat d'un terrain, faisant partie du domaine communal. Les acquéreurs proposent le prix d'achat d'un montant de 800 €. Les frais de notaire seront à leur charge. Le conseil municipal valide cette proposition.